

74 CHAMPS ELYSEES

Société civile immobilière au capital de 25.053.000 €

Siège social : Tour Majunga – La Défense 9

6 place de la Pyramide – 92800 Puteaux

813 956 596 R.C.S. Nanterre

(la " **Société** ")

DÉCISIONS COLLECTIVES UNANIMES DES ASSOCIÉS PRISES PAR ACTE SOUS-SEING PRIVÉ EN DATE DU 12 DECEMBRE 2025

Les sociétés :

- | | |
|--|-----------------|
| • SEQUANAISE DE GESTION ET DE SERVICES | |
| Associée et propriétaire de | 2.505.299 parts |
| Représentée par Mme Jeanne CHATILLON | |
| • 74 CHAMPS ELYSEES 2 SAS, | |
| Associée et propriétaire de | 1 part |
| Représentée par Mme Jeanne CHATILLON | |
| | ----- |
| TOTAL | 2.505.300 parts |

agissant en qualité de seuls associés de la Société détenant ensemble l'intégralité des parts sociales composant le capital social de la Société (les "**Associés**"), conformément à l'article 1854 du code civil et aux statuts,

après avoir préalablement rappelé que :

- la société SEQUANAISE DE GESTION ET DE SERVICES (552 101 958 R.C.S. Nanterre) a bénéficié, ce jour, d'un apport en nature de l'intégralité des parts sociales de la Société détenues par la société SCI COLISEE RESIDENTIEL (431 981 257 R.C.S. Nanterre) ("**SCI COLISEE RESIDENTIEL**"), et est devenue, en conséquence, propriétaire de deux millions cinq cent cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (2.505.299) parts sociales de la Société soit l'intégralité (moins une part sociale) du capital social et des droits de vote de la Société ("**Apport**") ;
- la société 74 CHAMPS ELYSEES 2 SAS (993 392 430 R.C.S. Nanterre) a acquis, ce jour, une part sociale de la Société auprès de la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SAPI (393 532 619 R.C.S. Nanterre) ("**SAPI**"), et est devenue, en conséquence, propriétaire d'une (1) part sociale de la Société (la "**Cession**") ;
- la société Forvis Mazars SA, commissaire aux comptes titulaire de la Société, a été informée des présentes décisions ;
- à cet égard, les Associés reconnaissent avoir reçu la totalité des documents et informations dont la communication est rendue obligatoire par des dispositions légales, réglementaires ou statutaires et notamment les Documents et ainsi pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause sur les décisions figurant à l'ordre du jour ;

après avoir pris connaissance des documents suivants (les "**Documents**") :

- le rapport du gérant de la Société ;
- le texte de projets des décisions ;
- les statuts en vigueur de la Société (les "**Statuts**") ; et
- le projet de statuts modifiés de la Société sous sa forme de société en nom collectif, (les "**Nouveaux Statuts**") ;

ont pris les décisions suivantes :

- Constatation de la réalisation de l'Apport et de la Cession et modification des articles 6 et 7 des Statuts ;
- Approbation de la transformation de la Société en société en nom collectif ;
- Modification de l'objet social de la Société et modification corrélative des Statuts ;

- Adoption des Nouveaux Statuts ;
- Désignation d'AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS FRANCE (AXA REIM FRANCE) en qualité de gérant de la Société ;
- Constatation de la réalisation de la transformation de la Société en société en nom collectif ; et
- Pouvoir pour formalités.

PREMIERE DECISION

Constatation de la réalisation de l'Apport et de la Cession et modification des articles 6 et 7 des Statuts

Les Associés, connaissance prise du rapport du gérant, constatent la réalisation de l'Apport et de la Cession et décident de compléter corrélativement l'articles 6 (*Apports*) et de modifier l'article 7 (*Capital*) des Statuts :

« Article 6 – Apports

(.../...)

Le 5 décembre 2025, aux termes (i) d'un acte de cession et d'acquisition, la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SAPI a cédé la part sociale qu'elle détenait dans le capital de la Société à la société 74 CHAMPS ELYSEES 2 SAS et (ii) d'un traité d'apport en nature, la société SCI COLISEE RESIDENTIEL a apporté les deux millions cinq cent cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (2.505.299) parts sociales qu'elle détenait dans le capital de la Société à la société SEQUANAISE DE GESTION ET DE SERVICES."

« Article 7 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq millions cinquante-trois mille euros (25.053.000€) divisé en deux millions cinq cent cinq mille trois cents (2.505.300) parts sociales de dix euros (10 €) de nominal chacune, intégralement souscrites et libérées et attribuées dans les proportions suivantes :

- SEQUANAISE DE GESTION ET DE SERVICES,
numérotées de 1 à 99 et de 101 à 2.505.300.....2.505.2999 parts
 - 74 CHAMPS ELYSEES 2 SAS,
numérotée 100,.....1 part
- Total égal au nombre de parts composant le capital social, soit.....2.505.300 parts"*

DEUXIEME DECISION

Approbation de la transformation de la Société en société en nom collectif

Les Associés, connaissance prise du rapport du gérant de la Société et après avoir constaté que toutes les conditions légales requises pour l'adoption de la forme de société en nom collectif sont remplies, décident :

- de transformer la Société en une société en nom collectif à compter de ce jour à l'issue de l'adoption des deuxième, troisième et quatrième décisions objets des présentes,
- que l'ensemble des dispositions légales et statutaires régissant la Société sous sa nouvelle forme, en ce compris notamment les articles L. 221-1 et suivants du Code de commerce, sont applicables à la Société et notamment à l'établissement, au contrôle et à l'approbation des comptes annuels de l'exercice en cours,
- que la durée de l'exercice social en cours, qui sera clos le 31 décembre 2025, ne sera pas modifiée du fait de la transformation de la Société en société en nom collectif, et que les comptes dudit exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions prévues aux Nouveaux Statuts et fixées par les dispositions du Livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés en nom collectif, et que les Associés statueront sur ces comptes conformément aux règles édictées par les Nouveaux Statuts et les dispositions du Livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés en nom collectif, et que le résultat de l'exercice en cours sera affecté par les Associés suivant les dispositions statutaires de la Société sous sa nouvelle forme de société en nom collectif.

Les Associés **prennent acte** que :

- la transformation de la Société en société en nom collectif n'a aucune incidence sur le mandat en cours du commissaire aux comptes de Forvis Mazars SA, dans la mesure où la Société reste tenue de désigner un

commissaire aux comptes au regard des seuils applicables à sa nouvelle forme sociale,

- la transformation n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle et que la dénomination de la Société, sa durée, son objet (sous réserve de la modification spécifiquement prévue aux termes de la troisième décision objet des présentes) et le lieu de son siège social demeurent inchangés, et
- que le capital social de la Société reste fixé à la somme de vingt-cinq millions cinquante-trois mille euros (25.053.000 €), divisé en deux millions cinq cent cinq mille trois cents (2.505.300) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune, l'échange des deux millions cinq cent cinq mille trois cents (2.505.300) parts sociales contre les parts sociales de la Société sous sa nouvelle forme étant effectué à raison d'une part sociale nouvelle pour une part sociale ancienne.

TROISIEME DECISION

Modification de l'objet social de la Société et modification corrélative des Statuts

Les Associés, connaissance prise du rapport du gérant, décident de supprimer la mention du "caractère civil" du quatrième paragraphe de l'Article 2 des Statuts (*Objet social*) qui sera désormais rédigé comme suit :

« Article 2 – *Objet social*

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- *la détention en propriété ou en jouissance et la gestion de tous biens et droits immobiliers quel que soit l'usage de ces biens et plus particulièrement l'administration, l'exploitation, notamment par voie de location, la mise en valeur et l'aménagement desdits biens,*
- *la détention en propriété ou en jouissance et la gestion de tous fonds de commerce,*
- *toutes opérations permettant la réalisation de cet objet et notamment l'acquisition directe ou indirecte, l'échange et la cession de tous immeubles, droits immobiliers ou titres de toutes sociétés de forme civile ou commerciale ayant pour objet l'acquisition et la gestion locative d'immeubles quel qu'en soit l'usage, ou la construction de tous immeubles, la conclusion de baux emphytéotiques, la conclusion de tous emprunts assortis ou non de garanties,*

et généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptibles d'en faciliter la réalisation."

QUATRIEME DECISION

Adoption des Nouveaux Statuts

Les Associés, connaissance prise du rapport du gérant et des Nouveaux Statuts de la Société sous la forme de société en nom collectif, adoptent dans toutes leurs dispositions et article par article lesdits statuts.

CINQUIEME DECISION

Désignation d'AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS FRANCE (AXA REIM FRANCE) en qualité de gérant de la Société

Les Associés, connaissance prise du rapport du gérant, prennent acte de la fin du mandat de la AXA REAL ESTATE INVESTMENT MANAGERS FRANCE (AXA REIM FRANCE) en qualité de gérant de la Société sous la forme de société civile et décident de nommer en qualité de gérant de la Société sous la forme de société en nom collectif, pour une durée indéterminée, la société AXA REIM FRANCE, société anonyme au capital de 240.000 €, dont le siège social est situé Tour Majunga, La Défense 9, 6 place de la Pyramide, 92800 Puteaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 397 991 670.

SIXIEME DECISION
Réalisation de la transformation

En conséquence de tout ce qui précède, les Associés constatent que la transformation de la Société sous la forme de société en nom collectif est définitivement réalisée.

SEPTIEME DECISION
Pouvoir pour formalités

Les Associés décident de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes décisions des Associés prises par acte sous seing privé, aux fins d'effectuer ou de faire effectuer toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

L'intervention de Mme Jeanne CHATILLON aux présentes, en sa qualité de représentant de la société AXA REIM FRANCE, gérant de la Société, rend ces décisions opposables à la Société.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte constatant les décisions unanimes des associées, signé par les Associés et le représentant de la société gérante.

ONT SIGNE

Les Associés

SEQUANAISE DE GESTION ET DE SERVICES

représentée par AXA REIM France
Elle-même représentée par
Mme Jeanne CHATILLON

 *Jeanne Chatillon*

74 CHAMPS ELYSEES 2 SAS

représentée par AXA REIM FRANCE
Elle-même représentée par
Mme Jeanne CHATILLON

 *Jeanne Chatillon*

Le Gérant

AXA REIM FRANCE (*)

représentée par Mme Jeanne CHATILLON

 *Jeanne Chatillon*

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

Certificate Of Completion

Envelope Id: 11F52050-C223-413A-BB19-1AD9B6A8795E		Status: Completed
Subject: Group #38950 for room #69524		
Source Envelope:		
Document Pages: 34	Signatures: 10	Envelope Originator:
Certificate Pages: 2	Initials: 0	Closd
AutoNav: Enabled		168 rue saint denis paris 75002
Envelopeld Stamping: Enabled		Paris, 75002
Time Zone: (UTC+01:00) Brussels, Copenhagen, Madrid, Paris		contact@closd.fr
		IP Address: 52.47.74.77

Record Tracking

Status: Original	Holder: Closd	Location: DocuSign
12-Dec-2025 11:07	contact@closd.fr	

Signer Events

Signature	Timestamp
Jeanne Chatillon jeanne.chatillon@axa-im.com Security Level: .Password ID: bdc8c063-8421-4c9b-9e04-af1193a1c3f5 12-Dec-2025 11:15, Digital Certificate	Sent: 12-Dec-2025 11:07 Viewed: 12-Dec-2025 11:15 Signed: 12-Dec-2025 11:16
Signature Adoption: Pre-selected Style Using IP Address: 90.127.68.63	

Signature Provider Details:

Signature Type: DS EU Advanced	Certificate policy:
Issuer: DocuSign Cloud Signing CA - G2	[1]Certificate Policy:
Authentication: SMS (+33786606834)	Policy Identifier=1.3.6.1.4.1.22234.2.14.3.41
Subject: CN=Jeanne Chatillon	[1,1]Policy Qualifier Info:
	Policy Qualifier Id=CPS
	Qualifier:
	https://www.docusign.fr/societe/politiques-de-certifications

Electronic Record and Signature Disclosure:
Not Offered via Docusign

In Person Signer Events	Signature	Timestamp
Editor Delivery Events	Status	Timestamp
Agent Delivery Events	Status	Timestamp
Intermediary Delivery Events	Status	Timestamp
Certified Delivery Events	Status	Timestamp
Carbon Copy Events	Status	Timestamp
Witness Events	Signature	Timestamp
Notary Events	Signature	Timestamp
Envelope Summary Events	Status	Timestamps
Envelope Sent	Hashed/Encrypted	12-Dec-2025 11:07
Certified Delivered	Security Checked	12-Dec-2025 11:15
Signing Complete	Security Checked	12-Dec-2025 11:16

Envelope Summary Events	Status	Timestamps
Completed	Security Checked	12-Dec-2025 11:16
Payment Events	Status	Timestamps